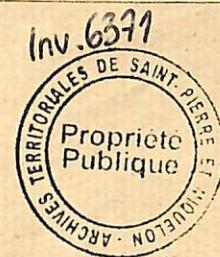


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS	
Saint-Pierre	— un an . . . 9 fr. 00
Union postale.	— un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Retour au Pays

L'expérience est faite, les résultats en sont connus, — d'une façon suffisante, tout au moins, — nous pouvons donc aujourd'hui causer, tout en restant dans le domaine des faits.

Le temps des hypothèses et des promesses est passé il s'agit plutôt d'une liquidation. — allons y donc !

Vous rappelez-vous certains articles de la Presse de Montréal en Novembre ou Décembre dernier ?

« Arrivée de deux cents St-Pierrais à Montréal. Deux cents familles vont suivre : habiles ouvriers, charpentiers adroits, robustes compagnons, gentilles compagnes, Bienvenus ! Bienvenus ! Les Miquelonnais vont fonder deux colonies (pas une, mais deux !) en Témiscamingue etc, etc. »

Et des illustrations à l'appui, ainsi qu'il convient : de beaux gars au type un peu trop uniforme, par exemple : barbe en pointe, casquette anglaise, chacun mani de sa pipe ou de sa cigarette..... Au milieu du groupe, une « gentille compagne » au regard penché, sans oublier le petit bonhomme rabâlé et dégourdi, préposé à la garde des paquets de la famille.....

Tableau charmant !

Quand, dans la suite des âges on rééditera, ce chapitre, de notre histoire contemporaine, je propose, avec la certitude que nul ne contradira, qu'on lui

donne ce titre : La Poudre aux yeux.

Il y eut, en effet en ce moment dans l'opinion St-Pierraise un véritable emballement : une mauvaise campagne venait de s'ajouter aux précédentes, le découragement gagnait du terrain, chez plusieurs il y avait un dégoût du pays provenant de causes sur lesquelles il est pour le moment inutile d'épiloguer, l'avenir n'inspirait plus de confiance bref quand vinrent les propositions du Canada avec la perspective de salaires élevés, un dollar et demi, deux dollars, trois dollars chacun se dit : il n'y a pas à hésiter, il faut s'en aller.

Beaucoup partirent donc, parmi lesquels plusieurs auraient pu attendre, voir venir, et un bon nombre partit réalisant pour couvrir les frais du voyage le petit avoir, produit de longues années de travail.

Et parmi ceux qui restèrent, combien se disaient et disaient : au Printemps prochain, nous partirons aussi : faut bien fuir la misère et puisqu'il pleut des dollars au Canada, partons pour le Canada !

Or, qu'est-il résulté de tout cela ?

A plusieurs reprises, nous avons vu le « St-Pierre-Miquelon » quitter la cale, chargé à couler emportant des familles entières ou bien des hommes, maris ou fils qui devaient revenir au Printemps avec la bourse bien garnie.

Ils reviennent en effet, en ce moment et depuis quelques semaines : les derniers courriers nous en ont ramené

plusieurs bordées, beaucoup de St-Pierrais qui ont travaillé, soit dans les bois à abattre les arbres, soit à Montréal ; presque au grand complet, les Miquelonnais ont rapplié laissant là la colonisation et le Témiscamingue.

Tous ceux-là sont rentrés parce qu'ils l'ont pu, évidemment : et ils ajoutent que beaucoup d'autres ou bien à Sydney ou bien à Montréal attendent avec impatience le moment où ils pourront en faire autant : tous regagnent ou veulent regagner St-Pierre, plus volontiers qu'ils ne l'ont quitté.

à suivre

Une première Réforme

Grâce à trois séances rendues nécessaires et quelque peu mouvementées par suite de la présence de deux ou trois adversaires irréductibles parce que toujours fidèles à leur parti-pris, la Commission des trappes à morue a pu enfin élaborer sans trop de difficultés le Règlement qui doit régir pour cette année, l'emploi et l'usage de ce nouveau mode de pêche dans la colonie.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'un *essai*, mais un essai qui, s'il réussit fera tomber bien des préjugés et surtout ces habitudes routinières dont certains esprits rétrogrades ou tout au moins conservateurs en la matière, ne se départissent pas aisément.

Sans entrer dans ces considérations assurément très belles en théorie mais qui malheureusement en pratique n'ont qu'un très petit nombre d'admirateurs ; sans nous attendrir jusqu'en verser des « larmes de crocodile » sur l'insouciance ou le manque



La sollicitude d'une administration qui n'aurait jusqu'ici, dit-on, regardé la pêche à la ligne de main comme une « école d'endurance aux fatigues de la mer », comme une « pépinière » où l'Etat en temps de guerre, pourrait recruter ses meilleurs marins, nous saluons bien simplement mais non sans une certaine satisfaction légitime, cette première réforme sociale, ce premier pas dans la voie du progrès.

Sans doute la pêche à la ligne de main peut avoir, malgré ses difficultés, ses attraits quand elle est fructueuse, sans doute elle peut-être une excellente école de formation pour nos marins ; mais vraiment est-ce là une raison suffisante pour fermer la voie à toute initiative nouvelle et pour éloigner d'une certaine classe de travailleurs le mieux-être qui peut en résulter ? Evidemment non. Et si, aussi longtemps que la pêche à la ligne a produit des résultats satisfaisants, nul n'a songé à abandonner cet ancien mode de pêche pour en choisir un autre moins pénible et peut-être plus fructueux, il est tout naturel que le jour où l'on s'est aperçu que la plupart de ceux qui le pratiquaient n'en retiraient même plus de quoi compenser leurs fatigues et leurs sueurs, on ait enfin songé à faire l'essai d'un nouveau mode de pêche.

C'est bien ainsi du reste que semble l'avoir compris M. le Ministre de la Marine. Non moins soucieux d'améliorer le sort des travailleurs de la mer que de trouver une issue à notre malheureuse situation, il a, dédaignant des recriminations plutôt mesquines que fondées, autorisé l'emploi des trappes à morue, rendant ainsi justice à ceux qui, après tout, ont autant le droit de s'en servir que d'autres ont celui de ne pas vouloir en user.

Libre donc à ceux qui, pour des motifs d'ordre patriotique.... ou autres, déplorent l'autorisation des trappes, de continuer à faire la pêche à la ligne de main ; mais de quel droit s'opposeraient-ils à ce que d'autres, bons patriotes aussi mais désireux d'alléger autant que possible les fatigues de leur dur métier se rabattent sur les trappes et en fassent l'essai ?...

Et qu'on ne vienne pas nous chanter que cette innovation sera la ruine des petits-pêcheurs ! car des deux choses l'une.

Ou bien ce nouveau système réussira et alors tous les petits-pêcheurs, ceux là surtout qui n'en veulent pas aujourd'hui, voudront avoir leur trappe ou leur partie de trappe, — ce qui leur sera du reste facile s'ils veulent s'entendre entre eux. —

Ou bien il ne réussira pas, et alors.... il n'y aura rien de changé. Les propriétaires des trappes seront tout au plus les seules *victimes « attrapées »* tandis que les petits-pêcheurs pourront continuer comme par le passé, la pêche à la ligne de main en attendant que les événements décident d'eux-mêmes de notre sort final.

Mais sans vouloir être trop optimistes nous avons bon espoir que cet essai produira les meilleurs résultats, que le nombre des *anti-trappistes*, puisque c'est le mot consacré, diminuera d'autant et qu'enfin les premiers *trappistes* n'auront qu'à se féliciter d'avoir non seulement amélioré leur propre sort en rendant leur métier moins pénible, mais encore contribué dans une large mesure au relèvement de notre chère colonie.

La pêche de Terre-Neuve ET LE VRAI SOCIALISME

Nous lisons dans le grand Journal Quotidien de Paris « le Journal » la lettre suivante de notre délégué Louis Légasse, accompagnée d'une note d'un des plus distingués rédacteurs de ce journal, Monsieur Hauser, déjà bien connu par ses articles sur les questions coloniales.

“ Le Journal, ” 10 février 1907

Les travailleurs de la mer

Pour les pêcheurs de Terre-Neuve

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 21 mars 1905, renfermant une copie de celle que j'avais adressée le 9 du même mois, à M. le ministre de la marine, au sujet des marins-pêcheurs de Terre-Neuve.

Depuis plusieurs années, je ne manque pas une occasion d'entretenir MM. les ministres de la marine et des colonies, de la nécessité d'améliorer le sort des marins-pêcheurs.

J'écrivais à ce sujet, en 1900, dans ma notice sur la situation et l'avenir économique des îles Saint-Pierre et Miquelon : « C'est un fait certain, et nous l'affirmons « dès le début, l'avenir économique de la « pêche sur les bancs de Terre-Neuve dépend, en grande partie, de l'amélioration « du sort de nos marins-pêcheurs. »

Les membres du gouvernement, dans leurs discours, *semblent vouloir* se préoccuper du sort de la classe ouvrière. Mais, malgré mes appels pressants et réitérés plusieurs fois chaque année depuis 1900, je n'ai obtenu du gouvernement que des félicitations chaleureuses, des marques de sympathie *plus ou moins sincère* à l'égard des marins-pêcheurs et de belles promesses qui ne sont jamais réalisées.

Or, nos marins-pêcheurs ces vaillants ouvriers de la mer attendent plus que des paroles des représentants de la République démocratique et sociale, *nous en attendons des actes*. Et aujourd'hui, c'est encore en ma double qualité de représentant élu de ces pêcheurs et d'un groupe important d'armateurs, que je m'adresse, *une dernière fois*, au gouvernement avant de m'adresser directement au Parlement,

pour lui poser respectueusement les questions suivantes :

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas déjà décrété ou arrêté et promulgué :

1^o L'obligation d'avoir un cuisinier à bord de tout bateau pêcheur, au lieu d'un mousse de treize à quatorze ans qui seul prépare la nourriture à des équipages variant de 16 à 40 hommes ;

2^o La suppression radicale de l'alcool, à bord, (seul moyen d'arrêter l'alcoolisme) et son remplacement par une meilleure alimentation et par une distribution fréquente de vin chaud, de thé et de café.

3^o Des règlements sévères relatifs à l'hygiène et à l'entretien des logements des marins, dont l'aération est souvent défectueuse ;

4^o Des instructions administratives imposant l'examen médical des pêcheurs avant leur départ de la métropole.

Il est du devoir du gouvernement d'imposer ces obligations à l'armement de la pêche de Terre-Neuve dans l'intérêt de nos pêcheurs et je dirai, aussi, dans l'intérêt même des armateurs.

Le gouvernement doit encore obliger tous les navires pêcheurs métropolitains, allant à Terre-Neuve, à relâcher au moins une fois par campagne (la campagne de sept à huit mois) aux îles St-Pierre et Miquelon pour s'y ravitailler d'eau douce, de pain frais, de viande fraîche, de légumes, etc., etc.

Les marins, pendant ces escales, se reposeront à bord et auront tout le temps de laver leurs effets et le reste. C'EST UNE QUESTION D'HUMANITÉ sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'appeler la bienveillante attention des pouvoirs publics.

La relâche obligatoire, en dehors des effets salutaires qu'elle produira au point de vue moral et physique sur nos marins-pêcheurs, influera aussi sur les recettes du budget local de la colonie.

J'ose enfin espérer que le gouvernement voudra s'occuper de faire aboutir ces réformes indispensables à la santé de nos marins-pêcheurs et à l'avenir de la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L. LÉGASSE

Paris le 6 Février 1907.

Monsieur le
PRÉSIDENT du COMITÉ CENTRAL
des ARMATEURS de FRANCE
PARIS

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 5 Février.

La réduction des droits de navigation a été opérée à St-Pierre pour les Navires allant en relâche aux Iles St-Pierre & Miquelon, pour s'y ravitailler de vivres frais. Ils n'auront donc que 0,50 C/mes de droits à quitter ce ce chef.

Rien n'est encore décidé au sujet des droits de 3 frs qu'auront à payer les navires faisant des opérations commerciales aux Iles St-Pierre & Miquelon.

La réduction de 3 frs à 0,50 C/mes dépend de la prise à la charge du budget Métropolitain de la subvention postale actuellement supportée par le budget de la Colonie.

Nous vous prions de vouloir bien à la prochaine réunion, saisir le Comité de direction ou la Section de la pêche de Terre-Neuve, de l'obligation dans laquelle se trouve l'armement d'améliorer le sort de nos Marins-Pêcheurs.

Veuillez avoir l'obligeance de communiquer, à cette réunion, la copie de la lettre que nous vous adressons sous ce pli. Le Ministre des Colonies est disposé à nous suivre dans cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

signé : L. LÉGASSE

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les deux lettres que nous publions ci-dessus, notre délégué M. Louis Légasse, toujours infatigable, toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre les intérêts de la colonie ne manque pas davantage une occasion de poursuivre et d'activer l'accomplissement de ce qu'on peut appeler la seconde partie de son programme, à savoir : l'amélioration du sort de nos marins.

Socialiste de nom, mais surtout *de fait*, M. L. Légasse n'est pas homme à se contenter de vaines promesses. Ce qu'il veut ce sont des *actes*, ce sont des *réformes véritables*, et nous le connaissons assez pour savoir qu'il ne se donnera pas de repas qu'il ne les ait obtenues.

Nous espérons que les questions soulevées par lui et que le Ministre vient, dit-on, de soumettre à l'étude, recevront sans retard une solution équitable. Nous n'attendons pas moins du gouvernement de la République trop soucieux de répandre le mieux-être parmi les classes ouvrières pour se désintéresser plus longtemps du sort de nos populations maritimes.

A la veille de la Banqueroute,

Nous sommes, paraît-il à la veille de voir se réaliser ce qu'on peut appeler la faillite de la fortune publique, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'argent dans la caisse de l'Administration, plus d'argent dans la caisse municipale.

Nous savions déjà que la Municipalité était hors d'état de faire face à ses dépenses, qu'elle ne pouvait plus payer ses créanciers et ses fournisseurs. Et voici qu'on nous apprend qu'à moins de contracter un emprunt, l'Administration elle-même va bientôt se trouver dans l'obligation de surseoir au paiement de ses fonctionnaires et employés.

Cette éventualité était facile à prévoir comme étant la conséquence nécessaire de la mise sur pied de budgets boiteux équilibrés au moyen de recettes fictives.

Et c'est précisément parce que nous prévoyions déjà cette éventualité que, par mesure d'économies, la Vigie avait combattu en temps et lieu la laïcisation trop prématuée des écoles des filles, et de l'Asile, et qu'elle avait demandé la suppression de toutes les sinécures, la modification du tarif douanier, et plusieurs autres réformes importantes. Et nous ne doutons pas qu'on eut fait droit à nos réclamations si elles avaient été énergiquement appuyées par l'autorité locale. Pour nous consoler de nos déboires on a fait quelques réformes.... sur le papier ; on a remplacé le Gouverneur par un Administrateur qui devait, disait-on opérer des merveilles et nous doter de « la poule aux œufs d'or. »

Les réformes nous les attendons encore, l'Administrateur nous l'avons vu à l'œuvre et nous savons maintenant tout ce dont il est capable. En fait de merveilles administratives signalons en passant sa façon de comprendre le Conseil d'administration et les *serment imposé* aux maires, ses procédures occultes de gouverner, sa lutte sourde contre la municipalité de Saint-Pierre, son sans-gêne vis-à-vis des corps élus et particulièrement du maire de Miquelon, son habileté enfin d'équilibrer budgets municipaux et autres....

Il est vrai qu'en revanche, et nous devons lui rendre cette justice, il a fait cet hiver des progrès étonnantes dans *l'art du patinage*.

En soinme son passage à Saint-Pierre n'aura guère servi qu'à cela et à nous enfoncer davantage dans l'ornière où nous nous débattons impuissants.

Est-ce à dire que tout est perdu et qu'il n'y a plus d'espoir ? Non, pourvu que l'on se décide enfin à écouter la voix du bon sens et à nous accorder les réformes les plus urgentes.

Mais tant que nous aurons une Administration insouciante et même hostile, un ministre mal renseigné par elle, nous continuerons à patauger, à nous enfoncer davantage jusqu'au jour où n'en pouvant plus, nous nous refuserons carrément à payer les impôts. Ce jour là peut-être on finira par reconnaître que nous sommes des hommes libres, résolus à défendre nos intérêts méconnus et foulés aux pieds et on nous donnera satisfaction.

NOUVEAU CONFLIT A QUAND LA DISSOLUTION

A peine M. Lavissière était-il élu maire de St-Pierre en remplacement de M. Pompéi, démissionnaire, qu'il recevait de M. l'Administrateur une lettre qui n'était autre chose que la mise en demeure d'avoir à payer sans retard les créances de M. Lagrosillière et de l'Entrepreneur de la lumière électrique.

Devant l'impossibilité où se trouve actuellement la Municipalité de payer tous ses créanciers et fournisseurs, le nouveau maire n'a pas cru devoir en favoriser quelques uns de préférence aux autres et il a donné sa démission.

Ce nouveau conflit cherché et voulu était facile à prévoir et la dissolution du Conseil Municipal tout entier n'est sans doute plus qu'une affaire de quelques jours.

La République existe en France, mais ici c'est le régime de l'autoritarisme le plus absolu.

Nous n'étonnerons personne en affirmant que M. Antonetti est venu à St-Pierre avec l'intention bien arrêtée de supprimer ou tout au moins de rendre à peu près inutiles des assemblées aussi gênantes que peuvent l'être parfois les municipalités.

Tous ses actes administratifs ont eu pour but de diminuer le plus possible l'influence des maires, d'entraver leur liberté d'action et de les mettre dans l'impossibilité d'équilibrer leurs budgets communaux.

Tout cela évidemment ne pouvait se faire sans des tiraillements et sans donner lieu à quelques conflits que nous sommes les premiers à déplorer comme extrêmement nuisibles à l'intérêt général, mais à qui la faute ?...

Pour nous, nous comprenons d'autant moins cette nouvelle difficulté suscitée par l'administration que nous la savons elle-même dans une situation absolument identique à celle de la Municipalité, et dans l'impossibilité de solder une créance autrement importante que la sienne.

Nous en reparlerons.

Le Candidat et le vieux Loustic (Fable inédite de M. de la Fontaine)



Un certain candidat en mal d'élection
Devant les électeurs un jour se présente.
Il obtint, paraît-il, deux voix, pour tout potage.
Un vieux loustic de ce temps là
Voulant le rendre un peu plus sage
En guise de morale en fit l'addition :
« Deux voix !... Bah ! se dit-il, ce doit être sans doute
« Celle du candidat, celle d'un de ses fils....
« Quant à celle de l'autre ?... Eh parbleu, je m'en doute :
« Il n'a pas cru pouvoir... voter pour son papa.»
Et tout fier d'avoir expliquer ça,
Il s'en fut le conter de suite à ses amis.
Le candidat l'ayant appris
Lui écrivit un beau matin
Qu'il était... « un insigne crétin.»

Le Loustic aurait pu s'en ficher... Il en rit :
« Allons bon ! se dit-il, le pauvre homme s'abuse
« Il ignore, je crois, le sens de ce mot
« Ou bien ne sait plus ce qu'il dit,
« Le crétin, à mon sens, ce serait bien plutôt
« Certain écrivain que dont le public s'amuse
« Qui passe, chaque jour, le meilleur de son temps
« A salir les plus honnêtes gens.
« Ne ferait-il pas mieux, en ces jours de disette
« De payer ce qu'il doit,
« Somme assez rondelette
« Qu'il détient (si l'on croit
« La publice « gazette »)
« Aux dépens d'un honnête ouvrier sans défense ? »
Le plus crétin des deux n'est pas celui qu'on pense

Sus aux faux-républicains !

A l'une des dernières séances du Conseil Municipal, un membre de cette assemblée, écouré sans doute du sans-gêne avec lequel on traite aujourd'hui les corps élus de la colonie, a laissé échapper quelques paroles un peu vives à l'adresse de certains soi-disant républicains qui n'écoutent les revendications du peuple que quand ils ont besoin de lui. Il paraît que ces paroles n'ont pas eu le don de plaire à tout le monde, et les plus mécontents sont même allés jusqu'à dire que ce conseiller municipal « avait trainé la République dans la boue.»

A notre avis, la conclusion est un peu forcée à moins que ces gens là ne prétendent personnaliser eux-mêmes la République tout entière, ce que nous nous refusons à croire.

Ce n'est donc pas la République que visait notre ami, mais bien les faux républicains dont la conduite et les actes, bien loin de nous faire aimer et respecter le gouvernement établi, sont plutôt de nature à nous en détourner.

Est-ce donc faire aimer et respecter la République que de vouloir gouverner envers et contre la volonté des représentants du peuple ?... que de vouloir briser les assemblées qu'il s'est lui-même données pour défendre ses intérêts ?... Que de tromper volontairement l'Autorité supérieure sur

les vrais besoins du pays et d'empêcher par ce moyen les réformes d'aboutir ?...

Et en agissant ainsi est-ce faire acte de républicanisme sincère ?...

De ces faux républicains il en existe partout et St-Pierre malheureusement n'en est pas exempt.

Voilà ce qu'à voulu dire le Conseiller Municipal en question, et nous sommes absolument de son avis.

A VENDRE

Un Piano

S'adresser au bureau du Journal

Imp LA VIGIE. Le Gérant F. Dotsabide

ARCHIBALD & C°

NORTH-SYDNEY (C.B.)

COURTIERS MARITIMES-CHARBON

AGENTS :

du Vapeur Postal Français

“S^T-PIERRE & MIQUELON”

Et de la Compagnie

“LA FONCIÈRE DE PARIS”

C'est la plus ancienne maison
du Cap Breton, s'occupant exclusivement des affaires Maritimes.

Une attention spéciale est donnée aux bateaux venant chercher de la boëtte.

IMPRIMERIE de la VIGIE

Rue JACQUES-CARTIER

SAINT-PIERRE & MIQUELON

AVIS

Nous prions nos nombreux Amis de réserver à partir du 1^{er} Avril prochain, à l'IMPRIMERIE de "LA VIGIE" les divers travaux qu'elle peut exécuter et de s'adresser à elle pour les fournitures qu'elle aura en stock.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

COMMERCIALES—ADMINISTRATIVES—ARTISTIQUES

CARTES de VISITE et d'ADRESSE

ENVELOPES — FACTURES

LETTRES CIRCULAIRES ETIQUETTES

CATALOGUES PROGRAMMES ILLUSTRES

CARTES de FIANCAILLES et de SOIRÉES

AFFICHES de TOUS FORMATS

RECUS — BONS — CONNAISSEMENTS

LETTRES de NAISSANCE ET de MARIAGE

LETTRES de DÉCÉS

MENUS — SIMILIGRAVURE

LIVRES & ECRICHURES

GOURNAUX

LIVRAISON PROMPTE --- EXÉCUTION SOIGNÉE

PRIX MODÉRÉS